

Le Mot de la Directrice

Une nouveauté cette année : le livret de l'U.F.R. est également disponible en ligne sur le site Internet à l'adresse suivante : univ-nancy2.fr/UFRLCE/

Communauté d'enseignants-chercheurs et d'enseignants, de lecteurs et de maîtres de langue, d'étudiants et de personnel administratif, l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Langues et Cultures Etrangères (L.C.E.) se compose de :

- Neuf Départements de formation organisés en onze Instituts (allemand, anglais, arabe, espagnol, hébreu, italien, langues étrangères appliquées, langues scandinaves, polonais et tchèque, portugais, russe et serbo-croate).
- Sept centres ou équipes de recherche.

En 2003-2004, l'U.F.R. comptait 2083 étudiants, 120 enseignants-chercheurs et enseignants, hors vacataires, et 5 personnels administratifs. Cette année universitaire sera marquée par la préparation de la transition, puisque la rentrée 2005 devrait être celle de la mise en place de la réforme LMD. Nous devons tous la préparer du mieux possible en veillant à la bonne information des usagers.

Le Conseil d'U.F.R. est composé de représentants du personnel enseignant, du personnel administratif et des étudiants, ainsi que de personnalités extérieures. Il joue un rôle important dans le fonctionnement pédagogique et le développement de l'U.F.R. par les décisions qu'il prend ou les propositions qu'il présente à l'Université. Il vote le budget.

Au sein des Instituts fonctionne une Commission Consultative des Etudes où se rencontrent les représentants des enseignants et des étudiants, pour poser et débattre toute question pédagogique d'intérêt général.

La vie de l'U.F.R. s'enrichit de nombreuses manifestations scientifiques (colloques, journées d'études), et culturelles (semaines culturelles, expositions, films, pièces de théâtre, dans lesquelles plusieurs associations étudiantes jouent un rôle de premier plan).

Un livret d'U.F.R. comme celui-ci, s'il veut rester maniable, ne peut être absolument exhaustif. Dans les pages qui suivent, l'accent est mis sur la présentation des instituts, le schéma des études et leur contenu, le contrôle des connaissances, les contacts utiles, les relations internationales. Ce livret se veut un guide aussi clair et utile que possible dans les choix que doit faire tout étudiant au moment de son inscription.

Les Responsables d'Institut et de diplôme en sont les principaux rédacteurs ; les données sont mises en forme par le personnel du Secrétariat, Mesdames Belhommet, Delatte, Hiblot et Woltrager, la coordination étant assurée par Madame Barbara Schmidt, du Département d'anglais. A toutes et à tous j'exprime ici mes plus vifs remerciements.

N. Fourtané

Administration

Direction

Nicole FOURTANE

Bureau G 114

3, place Godefroy de Bouillon - Bâtiment G

BP 3397 - 54015 Nancy Cedex

☎ 03 83 96 71 05

✉ nicole.fourtane@univ-nancy2.fr

Secrétariat

Tous départements sauf anglais

Bureau G 115

3, place Godefroy de Bouillon - Bâtiment G - BP 3397 - 54015 Nancy Cedex.

Ouvert aux étudiants du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

➤ **Bernadette DELATTE**

☎ 03 83 96 84 29

✉ bernadette.delatte@univ-nancy2.fr

➤ **Marie-Christine HIBLOT**

☎ 03 83 96 71 04

✉ marie-christine.hiblot@univ-nancy2.fr

➤ **Annie WOLTRAGER**

☎ 03 83 96 71 11 - poste 1719

✉ annie.woltrager@univ-nancy2.fr

Département d'anglais

Bureau A 214 bis

23, boulevard Albert 1^{er} - Bâtiment A - BP 3397 - 54015 Nancy Cedex

Ouvert aux étudiants les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

➤ **Isabelle BELHOMMET**

☎ 03 83 96 70 37

✉ isabelle.belhommet@univ-nancy2.fr

Présentation générale

Comment utiliser ce livret

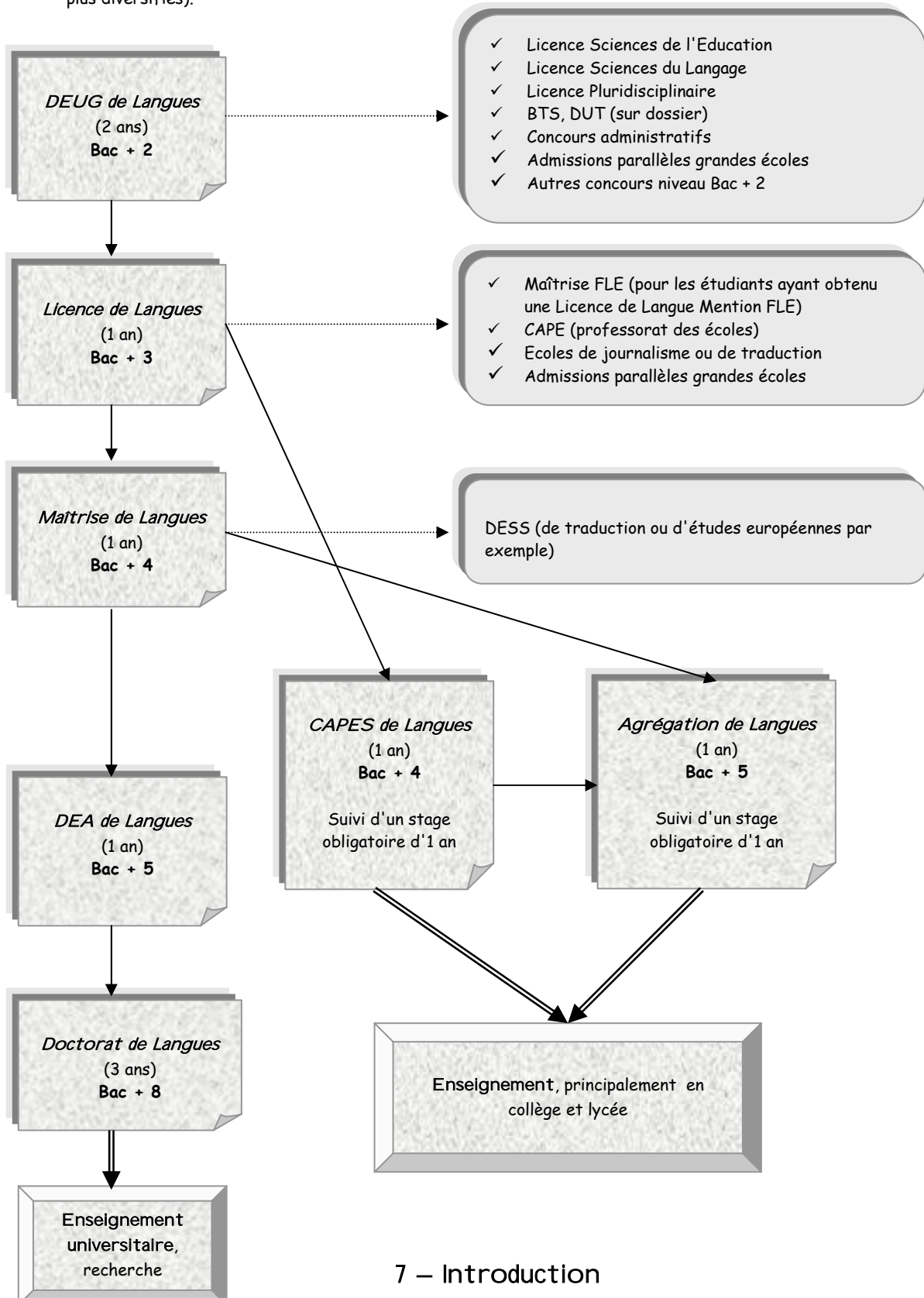
ATTENTION ! Pour les étudiants de DEUG, ce Livret ne se substitue aucunement au Guide qui vous donnera toutes les informations administratives nécessaires ainsi que les descriptifs de tous les enseignements optionnels du Campus Lettres. Ce guide, disponible au service du Courrier (G003) à la rentrée, sera également consultable sur Internet dès la mi-juillet à : http://www.univ-nancy2.fr/deug_clsh/

- ✓ Avant toute chose, vous devez lire attentivement les **pages générales** de ce Livret : elles vous donneront des informations sur le **déroulement de l'année** universitaire 2004-2005, les **enseignants** des départements de l'UFR Langues et Cultures Etrangères, les **centres de ressources** utiles à vos études, les **échanges SOCRATES** et le **système ECTS**, les **réunions d'information** de la rentrée 2004 et les **règles générales régissant les examens** des diplômes de Nancy 2. Ce Livret doit rester une référence pour vous tout au long de l'année : il contient la plupart des renseignements nécessaires à votre intégration au sein de l'UFR. **Attention** : ce livret ne contient pas l'information sur les salles et les horaires de cours : celle-ci sera distribuée aux étudiants lors des réunions de rentrée.
- ✓ Vous pourrez ensuite vous reporter, selon votre diplôme d'inscription, aux pages spécifiques qui sont consacrées à **chacun des départements de l'UFR**. Pour **chaque diplôme** vous trouverez, par département concerné, la **maquette récapitulative**, le **descriptif des enseignements**, et les **modalités d'examens spécifiques**. Toutes les Unités d'Enseignements composant les diplômes de l'UFR Langues ont été divisées en **crédits ECTS** (voir la présentation du système ci-dessous). Une **unité non-divisible** est une unité qui doit obligatoirement être prise comme un tout par les étudiants étrangers SOCRATES souhaitant s'y inscrire. En revanche une **unité divisible** peut se prendre par morceaux par ces mêmes étudiants. **Attention**, cette nomenclature n'est applicable qu'aux seuls étudiants SOCRATES.
- ✓ Enfin, la dernière partie du Livret présente les **enseignements transversaux** de DEUG et Licence (c'est à dire les principaux enseignements communs à plusieurs départements) ainsi que le DEA transversal de l'UFR Langues (DEA Littératures et Civilisations Etrangères, commun aux Départements d'études germaniques et scandinaves, d'italien, d'espagnol et portugais, de polonais, de russe et serbo-croate).

- ✓ Tous les **DEUG** de l'UFR Langues comportent **15 UE** (Unités d'enseignements) semestrielles. Les UE1 (1^{ère} année - 1^{er} semestre), UE4, UE5 (1^{ère} année - 2^{ème} semestre), UE8, UE9 (2^{ème} année - 1^{er} semestre) et UE12, UE13 (2^{ème} année - 2^{ème} semestre) sont des unités de **langue ou littérature / civilisation de la discipline principale**. Les UE6 (1^{ère} année - 2^{ème} semestre), UE10 (2^{ème} année - 1^{er} semestre) et UE14 (2^{ème} année - 2^{ème} semestre) sont des unités de **méthodologie de la discipline principale**. L'UE2 (1^{ère} année - 1^{er} semestre) est une **unité de découverte** d'une autre discipline, pouvant mener à réorientation à la fin du 1^{er} semestre si l'étudiant le souhaite. Les UE3 (1^{ère} année - 1^{er} semestre), UE7 (1^{ère} année - 2^{ème} semestre), UE11 (2^{ème} année - 1^{er} semestre) et UE15 (2^{ème} année - 2^{ème} semestre) sont des unités **d'enseignements optionnels**. Se référer à « Mes Années DEUG 2003-2004 » pour davantage de précisions sur le choix des UE 2, 3, 7, 11 et 15.
- ✓ Toutes les **Licences** de l'UFR Langues comprennent **8 UE** semestrielles (UE301, 302, 303, 304 (1^{er} semestre), 305, 306, 307 et 308 (2^{ème} semestre)), dont 2 optionnelles dans la plupart des cas (UE304 et 308). Ces deux UE optionnelles sont remplacées par les UE de Français Langue Etrangère dans le cadre des Licences de langues Mention FLE.
- ✓ Les **Maîtrises** de l'UFR Langues sont composées d'une ou plusieurs UE semestrielles et d'un TER (Travail d'Etude et de Recherches).

Schéma des études de langues

- ✓ Reportez-vous à ce schéma pour visualiser les principaux débouchés offerts par les études de langues ainsi que les divers cursus qui pourront s'offrir à vous.
- ✓ Ce schéma n'est bien entendu pas exhaustif : il vise simplement à clarifier les divers cheminements possibles habituellement suivis par les étudiants de langues. **Attention**, à compter de la rentrée 2005-2006 (voir ci-dessous la partie sur le LMD), ce schéma sera légèrement modifié (nouvelles appellations de diplômes notamment, et débouchés plus diversifiés).



Le LMD

(Licence – Master – Doctorat)

A la rentrée 2005, l'Université Nancy 2 entrera dans une nouvelle organisation des diplômes universitaires, dite LMD (Licence-Master-Doctorat). La philosophie générale de ce nouveau système, qui vise non seulement à harmoniser la lisibilité des diplômes au niveau européen et à faciliter les échanges internationaux, mais aussi à faciliter l'orientation et la réorientation tout au long du cursus universitaire, vous est résumée ci-dessous.

1- Le LMD : présentation générale

» *Trois niveaux d'étude divisés en semestres et en crédits (ECTS)*

A compter de 2005-2006, trois niveaux d'étude seront mis en place à l'Université Nancy 2, chaque niveau étant atteint par l'**acquisition de crédits européens ECTS** (« European Credit Transfer System » ou système de transfert de crédits européens) et non plus par la validation d'années d'études :

- la **Licence**, sur 6 semestres, validée par l'obtention de **180 crédits ECTS**
- le **Master**, sur 4 semestres, validé par l'obtention de **120 crédits ECTS** après la licence
- le **Doctorat**, après le master (généralement validé au bout de 3 ans après le Master)

NB : chaque semestre est obtenu par la validation de 30 crédits ECTS.

» *Une organisation en Unités d'Enseignement semestrielles et en parcours*

Le système est composé d'**Unités d'Enseignement semestrielles (UE)**. Chaque UE a une valeur définie en crédits ECTS et correspond au nombre d'heures de travail que l'étudiant doit fournir durant le semestre pour obtenir celle-ci. 1 crédit ECTS correspond à environ 20h de travail (cours en présentiel et / ou travail personnel à fournir).

Chaque diplôme (notamment au niveau Licence) propose différents **parcours** adaptés au projet professionnel de l'étudiant. Les parcours d'une même mention de licence, par exemple, comportent un ensemble d'UE communes et obligatoires (tronc commun) auxquelles s'ajoutent des UE spécifiques au parcours choisi. L'étudiant choisit son parcours avec l'aide d'un **Directeur des Etudes**, qui pourra l'orienter vers le choix le plus adapté à ses projets.

» *Un système européen de crédits ECTS*

Il s'applique à tous les diplômes nationaux et européens et favorise la souplesse entre les parcours. Les crédits ECTS sont :

- **transférables** : le contenu d'enseignement d'une UE reste le même, quel que soit le parcours choisi. Ce système de crédits permet aussi la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger.
- **capitalisables** : toute validation est acquise définitivement, quelle que soit la durée d'un parcours.
- **applicables** à l'ensemble du travail de l'étudiant. Toutes les activités et les formes d'enseignement dont les stages, les mémoires, les projets et le travail personnel... sont prises en compte grâce à une évaluation alternant examens terminaux et contrôle continu régulier.

2- Les licences du Campus Lettres et Sciences Humaines

» *Des Licences divisées en UE de 6 crédits ECTS*

Toutes les Licences du Campus Lettres et Sciences Humaines seront constituées de **5 UE de 6 crédits ECTS** chacune (soit environ 120 heures de travail par UE) pour chacun des 6 semestres composant le diplôme. L'UE de 6 crédits ECTS est l'unité de base constitutive d'un parcours.

» *Des parcours diversifiés*

La liste définitive des appellations des Licences du Campus Lettres et Sciences Humaines ne sera connue qu'en cours d'année 2004-2005, après habilitation par le Ministère. De même, la liste des différents parcours offerts par mention de Licence ne pourra être définitivement communiquée qu'au courant de cette même année. Toutefois, la **philosophie de ces parcours**, parfois transversaux et communs à plusieurs licences, parfois internes à une discipline, est de mieux préparer

les étudiants à une **plus grande variété de débouchés professionnels**, dans l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) mais aussi dans d'autres domaines (exemples parmi d'autres : administration, journalisme, traduction, documentation, culture, etc).

» *Une orientation et des possibilités de réorientation facilitées*

Dans le cadre du système LMD, chaque étudiant sera encadré par un **Directeur des Etudes** qui pourra le conseiller individuellement sur son **orientation**. La mise en place de parcours signifie également une plus grande fluidité entre les différentes mentions de Licence, et des **possibilités de réorientation** éventuelle facilitées.

3- Transition vers le LMD

» *Une transition préparée et facilitée*

Les étudiants de Nancy 2 seront informés, une fois l'habilitation ministérielle reçue, de l'offre qui s'ouvrira à eux à partir de la rentrée 2005-2006. Le site web de l'Université Nancy 2 sera mis à jour régulièrement sur le sujet tout au long de l'année.

» *Des acquis conservés*

Un **système d'équivalence** entre l'ancien et le nouveau système sera mis en place pour chaque diplôme et porté à la connaissance des étudiants dans le courant de l'année 2004-2005. Toutes les UE acquises dans l'ancien système de DEUG seront transférées dans le nouveau système. Ceci signifie que :

- Un **étudiant reçu à sa 1^{ère} année de DEUG** en 2004-2005 accèdera directement à la 2^{ème} année de la Licence correspondante dans le nouveau système. Sa moyenne de DEUG 1 sera conservée en vue du calcul de sa moyenne de licence.
- Un **étudiant reçu à sa 2^{ème} année de DEUG** en 2004-2005 accèdera directement à la 3^{ème} année de la Licence correspondante dans le nouveau système. Ses moyennes de DEUG 1 et de DEUG 2 seront conservées en vue du calcul de sa moyenne de licence.
- Un **étudiant reçu à certaines UE de son année de DEUG** mais non reçu à son année verra ses UE transférées dans le nouveau système selon un tableau d'équivalences établi pour chaque nouvelle mention de Licence. Dans toute la mesure du possible, les notes obtenues seront conservées. Dans quelques cas, l'UE pourra simplement être validée, sans report de la note obtenue.

NB : pendant la période de transition, l'étudiant désirant arrêter ses études après la 2^{ème} année de la nouvelle Licence (niveau DEUG du système actuel) pourra, sur demande, se voir délivrer une attestation de réussite au DEUG.

Information et communication

A qui vous adresser en cas de problème

Les enseignants de l'UFR Langues sont disponibles à certaines heures, dans leur bureau, pour répondre à vos questions. Leurs heures de permanences sont affichées, à partir de la semaine de reprise des cours, sur la porte de leur bureau, ainsi qu'au panneau d'affichage de l'Institut correspondant (voir ci-dessous).

- ✓ Pour un problème pédagogique concernant un enseignement, vous adresser à votre professeur ou au responsable de l'enseignement en question (le nom des responsables d'enseignements vous est généralement donné dans le descriptif de chaque enseignement).
- ✓ Pour un problème pédagogique plus général, un changement d'inscription ou tout autre problème lié à vos études, vous adresser au responsable de votre diplôme avant de faire valider l'information à la Scolarité ou au Secrétariat de l'U.F.R. Langues et Cultures Etrangères.
- ✓ Pour un problème d'ordre administratif, vous adresser à la Scolarité ou au Secrétariat de l'UFR Langues et Cultures Etrangères (Bât. G).

Les différents moyens de joindre les enseignants de l'UFR Langues



- ✓ Pour joindre un enseignant par courrier, préciser le **nom de l'enseignant** puis le nom du Département concerné, Université Nancy 2, BP 3397, 54015 NANCY CEDEX
N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour la réponse.



- ✓ Pour joindre un enseignant de l'UFR Langues et Cultures Etrangères par fax : 03-83-96-70-19 ou 03-83-96-71-19 (en précisant le nom de l'enseignant sur le fax).



- ✓ Pour joindre un enseignant de l'UFR Langues et Cultures Etrangères par téléphone, vous reporter à la liste des enseignants et de leurs coordonnées ci-dessous.



- ✓ Pour joindre un enseignant de l'UFR Langues et Cultures Etrangères par e-mail, vous reporter à la liste des enseignants et de leurs coordonnées ci-dessous. Les adresses ont généralement le format suivant :
Prenom.Nom@univ-nancy2.fr

Comment obtenir les informations essentielles

- ✓ Tout au long de l'année, les enseignants et les responsables de diplômes communiqueront avec vous par l'intermédiaire des **panneaux d'affichage de leur Institut** (salles **A235** pour l'Allemand, **A233** pour l'Anglais, **A433** pour l'Arabe, **A115** pour l'Espagnol et le Portugais, **A450** pour l'Hébreu, **A123** pour l'Italien, **A201** pour le Polonais, **A412** pour le Russe, **A119** pour le Scandinave, **A331bis** pour LEA). Prenez l'habitude de consulter régulièrement ces panneaux lors de vos passages à l'Université. Ne pas oublier également de consulter le **tableau électronique** à l'entrée du Campus. Vous y trouverez des informations d'ordre général ainsi que les indications éventuelles de cours non assurés ou reportés. Certains départements vous informeront également via votre **messagerie électronique étudiante**, que vous pouvez rediriger sur votre messagerie personnelle le cas échéant (voir <http://www.etudiant.univ-nancy2.fr>).
- ✓ Le **serveur de l'Université Nancy 2** (<http://www.univ-nancy2.fr>) vous permettra également d'obtenir de nombreuses informations d'ordres divers (enseignement, recherche, relations internationales, présentation de certains départements, annuaires, etc.) et de consulter individuellement votre dossier étudiant, vos calendriers d'examens écrits et vos **résultats** tout au long de l'année (<http://gest.univ-nancy2.fr/mondossierweb/>).

Les enseignants

N.B. Cette liste sera mise à jour à la rentrée (début octobre). Vous pourrez la consulter sur les panneaux d'information des Instituts correspondants (voir ci-dessus).

1- Département d'anglais

Mmes et MM. (N° casier)	Responsabilités pédagogiques et administratives	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
ARMAND Claudine (76)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echange SOCRATES Newcastle ✓ UE10 et UE307 ✓ Méthodologie de l'explication de textes UE10, Civilisation UE307 	<p><i>Semestre 1</i> Mardi 9h-10h</p> <p><i>Semestre 2</i> Jeudi 10h-11h</p>	A315 - tél. 03 83 96 70 40 Claudine.Armand@univ-nancy2.fr
BONNET Jean-Marie (60)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Civilisation américaine UE1 	Sur RV	A307 - tél. 03 83 96 70 21
BOULTON Alex (CTU, Bâtiment E)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe de recherches CLAN ✓ Option Préparation au TOEIC-TOEFL-Cambridge 	Mardi 9h30-11h30	C.T.U. - 03 83 96 84 44 ou 03 83 96 83 96 Alex.Boulton@univ-nancy2.fr
CHAUVIN Catherine (66)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Membre du Bureau du Département d'anglais ✓ Groupe de recherches CLAN ✓ UE302 et UE306 ✓ Linguistique UE9 et Grammaire UE306 	Sur RV	A317 - tél. 03 83 96 70 41 Catherine.Chauvin@univ-nancy2.fr
COLLE-BAK Nathalie (61)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Langue Orale UE1 	<p><i>Semestre 1</i> Lundi 11h-12h</p> <p><i>Semestre 2</i> Vendredi 14h-15h</p>	A113 - tél. 03 83 96 70 46 Nathalie.Colle@univ-nancy2.fr
de GUILLEBON Brigitte (71)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Postes de lecteurs et assistants en pays anglophones ✓ Echanges SOCRATES Glasgow, Stirling 	<p><i>Semestre 1</i> Sur RV</p> <p><i>Semestre 2</i> Jeudi 15h-16h et sur RV (de préférence)</p>	A308 - tél. 03 83 96 71 94 Brigitte.de-Guillebon@univ-nancy2.fr
DANIELS Henry (74)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur du Département d'anglais ✓ Membre du Conseil de l'UFR Langues et Cultures Etrangères ✓ Responsable du groupe de recherches CLAN ✓ Coordination Linguistique ✓ Langue Orale UE1 et UE4, Grammaire UE402 	<p><i>Semestre 1</i> Mardi 10h-11h</p> <p><i>Semestre 2</i> Mardi 15h-16h et sur RV</p>	A212 - tél. 03 83 96 70 36 Henry.Daniels@univ-nancy2.fr
DENEIRE Marc (126)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur-adjoint de l'UFR Langues et Cultures Etrangères ✓ Page Web du Département d'anglais et de l'UFR Langues et Cultures Etrangères ✓ D.U. Langue Anglaise en Situations Professionnelles ✓ Echange SOCRATES avec Birmingham et Norwich ✓ Soutien ELAO ✓ Langue orale UE4 	Sur RV	A317 - tél. 03 83 96 70 41 Marc.Deneire@univ-nancy2.fr

DUDA Richard (277)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur de l'U.F.R. Sciences du Langage ✓ Groupe de recherches CLAN 	Sur RV	CRAPEL Tél. 03 83 96 71 30/31 Richard.Duda@univ-nancy2.fr
GIRARD Monica (à préciser)		<i>Semestre 1</i> Mardi 13h-14h <i>Semestre 2</i> Jeudi 14h-15h	A113 - tél. 03 83 96 70 46 Monica.Girard@wanadoo.fr
HASCOET Dominique (84)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe de recherches CLAN ✓ UE8 et 12 ✓ Pratique et Méthodes de la version UE8, Pratique et Méthodes du Thème UE12, Thème UE305 	Jeudi 13h-14h	A315 - tél. 03 83 96 70 40 Dominique.Hascoet@univ-nancy2.fr
HEBERLE Jean-Philippe (72)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable du groupe de recherches MUSES ✓ Commission électorale ✓ Coordination des échanges SOCRATES ✓ Echange SOCRATES avec Wolverhampton ✓ UE 13 ✓ Littérature UE13 	<i>Semestre 1</i> Lundi 13h-14h <i>Semestre 2</i> Lundi 15h-16h	A307 - tél. 03 83 96 70 21 Jean-Philippe.Heberle@univ-nancy2.fr
HUTCHINS Rachel (CTU, Bâtiment E)		Mardi 14h-16h	CTU - tél. 03 83 96 84 43 racheldh@club-internet.fr
JACQUEMINET Corinne (88)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approches Lecture Critique UE10 	<i>Semestre 1</i> Jeudi 11h-12h <i>Semestre 2</i> Jeudi 14h-15h	J035 - tél. 03 83 96 71 73 Corinne.Jacqueminet@univ-nancy2.fr
KAENEL André (157)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable de l'équipe d'accueil CEA ✓ Responsable du groupe de recherches "Cultural Studies" ✓ Membre du Bureau du Département d'anglais ✓ DEA ✓ Commission Consultative des Etudes ✓ Coordination Civilisation américaine ✓ Civilisation américaine UE5 ✓ Option "Le Siècle américain fait son cinéma" 	Sur RV	A338 - tél. 03 83 96 70 45 Andre.Kaenel@univ-nancy2.fr
MATHIEU Françoise (102)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maître de conférence honoraire ✓ Direction Maîtrises (Arts Britanniques) 	Jeudi 11h-12h	A413 - tél. 03 83 96 70 38
MULLER Marie-Sylvine (103)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe de recherches CLAN ✓ UE301 et 305 ✓ Langue Orale UE301 et UE305 	Lundi 9h-10h	J035 - tél. 03 83 96 71 73 Sylvine.Muller@guideo.fr
OMHOVERE Claire (143)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable du groupe de recherches GERA ✓ Commission de Validation des Acquis ✓ Echange SOCRATES Marburg ✓ UE5 ✓ Textes UE1 et 5, Histoire de la Littérature UE5 	Lundi 13h-14h	A414 - tél. 03 83 96 70 34 Claire.Omhovere@univ-nancy2.fr

PEIFFER Jean-Marc (90)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ UE9 ✓ Littérature UE9, Littérature UE303 	<i>Semestre 1</i> Mercredi 15h-16h <i>Semestre 2</i> Mardi 10h-11h	A338 - tél. 03 83 96 70 45 peiffer.jm@wanadoo.fr
PEREIRO Myriam (93)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe de recherches CLAN ✓ Commission Consultative des Etudes ✓ CAPES ✓ Coordination IUFM ✓ UE4 ✓ Expression écrite UE1 et UE4, Grammaire UE302 	<i>Semestre 1</i> Mardi 14h-15h <i>Semestre 2</i> Lundi 11h-12h	J035 - tél. 03 83 96 71 73 Myriam.Pereiro@univ-nancy2.fr
RILEY Philip (286)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur du CRAPEL ✓ DEA Sciences du Langage ✓ Accueil des lecteurs anglophones 	Mardi 14h-16h ou sur RV	CRAPEL Bât. F Tél. 03 83 96 71 30 Philip.Riley@univ-nancy2.fr
ROUSSEL Francine (116)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet Multiconcord ✓ Club de Théâtre ✓ Echanges SOCRATES avec Birmingham ✓ Langue Orale UE8 et UE12 	Mardi 14h-15h	A328 - tél. 03 83 96 70 43 Francine.Roussel@univ-nancy2.fr
SAMIN Richard (119)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Commission Consultative des Etudes ✓ Commission de validation des acquis ✓ Maîtrise d'Anglais ✓ Agrégation ✓ UE304, 308, 401 et 402 	<i>Semestre 1</i> Lundi 10h30-11h30 <i>Semestre 2</i> Mercredi 10h-11h et sur RV	A212 - tél. 03 83 96 70 36 Richard.Samin@univ-nancy2.fr
SCHMIDT Barbara (122)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Membre du CEVU ✓ Commission consultative des études ✓ Commission de validations d'acquis ✓ Echanges SOCRATES avec Newcastle et Marburg ✓ DEUG et Licence d'Anglais ✓ DU Langue Anglaise en Situations Professionnelles ✓ UE1, 6 et 303 ✓ Méthodologie Explication de Textes UE6, Civilisation UE303, ✓ Option "Lire et écrire l'anglais pratique" 	Lundi, mardi et mercredi 14h-16h	A214bis - tél. 03 83 96 70 37 Barbara.Schmidt@univ-nancy2.fr
SMITH Matthew (67)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ UE14 ✓ Grammaire UE8 et UE12, Synthèse de Documents UE14 et Pratique d'écriture UE14 	<i>Semestre 1</i> Mardi 14h-15h <i>Semestre 2</i> Vendredi 11h-12h	A317 - tél. 03 83 96 70 41 Matthew.Smith@univ-nancy2.fr
SOMERSET Richard (123)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>L'Anglomane</i> ; la "Table Anglaise" ✓ Echanges SOCRATES Glasgow, Stirling ✓ Civilisation UE9 	<i>Semestre 1</i> Mardi 11h-12h <i>Semestre 2</i> Mercredi 11h-12h	A308 - tél. 03 83 96 71 94 Richard.Somerset@univ-nancy2.fr

STEVANOVITCH Colette <i>(152)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe de recherches CLAN ✓ Membre du Bureau du Département d'anglais ✓ Commission électorale ✓ Présidente de la Commission de Spécialistes 11^{ème} section ✓ Histoire de la Langue UE13 et 302 	<i>Semestre 1</i> Jeudi 17h <i>Semestre 2</i> Mardi 15h30	A307 - tél. 03 83 96 70 21 Colette.Stevanovitch@univ-nancy2.fr
TEN EYCK David <i>(à préciser)</i>		Mercredi 14h-16h et sur RV	A328 - tél. 03 83 96 70 43 David.Ten-Eyck@univ-nancy2.fr
TRANMER Jeremy <i>(135)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable du groupe de recherches CRESAB ✓ Commission électorale ✓ Civilisation UE13, Thème UE301 	Lundi 14h-15h	A414 - tél. 03 83 96 70 34 Jeremy.Tranmer@libertysurf.fr
WEBER Michel <i>(120)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupe de recherches CLAN ✓ Membre du Bureau du Département d'anglais ✓ Tutorat ✓ Commission Consultative des Etudes ✓ Méthodologie Documentaire UE3 ✓ Grammaire UE1, UE4, Méthodologie Traduction UE6 	<i>Semestre 1</i> Lundi 13h-14h Mardi 13h-14h Vendredi 13h-14h <i>Semestre 2</i> Lundi 13h-14h Mardi 15h-16h	A315 - tél. 03 83 96 70 40 Michel.Weber@univ-nancy2.fr

2- Département d'arabe

Mmes et MM. <i>(N° casier)</i>	Responsabilités pédagogiques et administratives	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
DENOOZ Laurence <i>(75)</i>		Mercredi 11h-12h et sur Rendez-vous	J41 - tél.03 83 96 71 79 ldenoosz@univ-nancy2.fr
LABIDI Moktar <i>(148)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable du Département d'arabe ✓ Responsable du DEUG 	Vendredi 10h-11h et sur Rendez-vous	J41 - tél.03 83 96 71 79 mlabidi@univ-nancy2.fr

3- Département d'espagnol - portugais

Mmes et MM. <i>(N° casier)</i>	Responsabilités pédagogiques et administratives	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
COPETE Marie-Lucie <i>(112)</i>		Jeudi et Vendredi sur RV	A214 - tél. 03 83 96 84 11
FOURTANE Nicole <i>(128)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directrice de l'UFR Langues et Cultures Etrangères ✓ Responsable du Groupe de recherche Culture et Histoire dans le monde luso-hispanophone ✓ Responsable de la préparation scientifique du CAPES d'Espagnol 	Sur RV	A254A - tél. 03 83 96 84 36 nicole.fourtane@univ-nancy2.fr

GUIRAUD Michèle (79)	✓ Responsable du DEUG de portugais	Lundi 8h-9h	A117 - tél. 03 83 96 83 71
HANICOT Sylvie	✓ Responsable du tutorat ✓ Responsable SOCRATES Bilbao, Jaén, Leon, Malaga, Jaen		J028 - tél. 03 83 96 71 66
LABERTIT Pierre (92)	✓ Responsable des liens avec le Centre de Langues		J036 - tél. 03 83 96 71 74 pierre.labertit@univ-nancy2.fr
LISINSKI Jeanine (149)			A214 - tél. 03 83 96 84 11
LLORED Yannick			
MIRANDA Marie (101)	✓ Responsable du DEUG d'Espagnol ✓ Responsable SOCRATES ✓ Responsable des liens avec la Bibliothèque Universitaire ✓ Responsable de la Bibliothèque d'Espagnol ✓ Responsable de l'Equipe d'Accueil Romania ✓ Responsable préparation Agrégation externe ✓ Responsable de la mention Espagnol du D.E.A. de Langues Étrangères		J036 - tél. 03 83 96 71 74 marie.miranda@univ-nancy2.fr
MORENO COELLO Georgina (77)			J028 - 03 83 96 71 66
NATANSON Brigitte (80)	✓ Responsable Licence d'espagnol	Mardi et mercredi, sur RV	A159 - tél. 03 83 96 70 39 brigitte.natanson@univ-nancy2.fr
ORTOLA Marie-Sol (106)	✓ Responsable de la Maîtrise d'espagnol		A117 - tél. 03 83 96 83 71 marie-sol.ortola@univ-nancy2.fr
RUTES Sébastien			A254 - tél. 03 83 96 84 36
VATRICAN Axelle (89)			A159 - tél. 03 83 96 70 39

4- Département des études germaniques et scandinaves

Mmes et MM. (N° casier)	Responsabilité pédagogiques et administratives	Réception des étudiants (voir également affichage sur la porte des bureaux)	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
ALEXANDRE Philippe (54)	✓ Directeur du Département d'Allemand ✓ Directeur du Centre de recherches germaniques et scandinaves LIRA ✓ Responsable Option Allemand DEA UFR Langues	Sur RV	J031 - tél. 03 83 96 71 69 philippe.alexandre@univ-nancy2.fr
AUWELAERS Martina (137)			J042 - tél. 03 83 96 71 11 poste 1104 Martina.auwelaers@univ-nancy2.fr
BALLETTA Felice (155)			J042 - tél. 03 83 96 71 11 poste 1104 felice.balletta@univ-nancy2.fr
AUWELAERS Martina (137)			
BARUDIO Robert (58)	✓ Responsable Licence LEA	Mercredi 17h-18h ou sur RV	A314 - tél. 03 83 96 83 88 robert.barudio@univ-nancy2.fr
BOURGUIGNON Annie (62)	✓ Responsable de la section de scandinave	Mardi 15h-16h	A225 - tél. 03 83 96 83 93 annie.bourguignon@univ-nancy2.fr
CARPENT Thierry (81)	✓ Responsable DEUG allemand		J030 - tél. 03 83 96 71 68 thierry.carpent@univ-nancy2.fr

CHALES de BEAULIEU Norbert (108)	Responsable du certificat d'allemand en maîtrise LEA Responsable des échanges ERASMUS LEA (Allemagne)	Mardi 12h-13h Et sur RV	A236 - tél. 03 83 96 84 24 norbert.chales-de-beaulieu@univ-nancy2.fr
COURDIER Gilbert (69)			B06 - tél. 03 83 96 70 75 gilbert.courdier@univ-nancy2.fr
GRIMM-HAMEN Sylvie (82)	✓ Responsable concours allemand	Sur RV	A225 - tél. 03 83 96 83 93 sylvie.grimm-hamen@univ-nancy2.fr
KAUFFER Maurice	✓ Responsable des échanges internationaux		B06 - tél. 03 83 96 70 75
LAMBLIN Annie (130)		Sur RV	A236 -tél. 03 83 96 8424 annie.lamblin@univ-nancy2.fr
LEVIEUGE Evelyne (94)			A314 - tél. 03 83 96 83 88 evelyne.levieuge@univ-nancy2.fr
METRICH René (99)	✓ Responsable licence	Le mardi en dehors des heures de cours ou sur RV	B06 - tél. 03 83 96 70 75 rene.metrich@univ-nancy2.fr
MUZELLE Alain		Sur RV	J31 - tél. 03 83 96 71 69 alain.muzelle@univ-nancy2.fr
SCHILLINGER Jean (95)	✓ Président de la Commission de spécialistes 12 ^{ème} section		A216 - tél. 03 83 96 70 72 jean.schillinger@univ-nancy2.fr
WILLMANN Françoise (129)	✓ Responsable maîtrise	Sur RV	A216 - tél. 03 83 96 70 72 francoise.willmann@univ-nancy2.fr

5- Département d'hébreu

Mmes et MM. (N° casier)	Responsabilités pédagogiques et administratives	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
BOUKARA Philippe (124)	✓ Chargé de cours d'histoire	Mercredi 13h-14h	A441 - tél. 03 83 96 70 44
FRAENCKEL Naphtali (124)	✓ Chargé de cours d'hébreu	Lundi 13h-14h	A 449
KLEJMANN Luba (124)	✓ Chargé de cours de presse	Mardi 13h-15h	A 449
SERFATY Michel (124)	✓ Professeur ✓ Responsable Institut d'hébreu ✓ Responsable du DEUG	Lundi 13h-14h	A441 - tél. 03 83 96 70 44 michel.serfaty@wanadoo.fr
M. X.	✓ Lecteur	Lundi 12h-14h	A 449

6- Département d'italien

Mmes et MM. (N° casier)	Responsabilités pédagogiques et administratives	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
BAREIL Jean-Philippe (56)	✓ IUFM ✓ Préparation au CAPES et à l'Agrégation	Jeudi 11h-12h Et sur RV	J033 - tél. 03 83 96 71 71 jean-philippe.bareil@libertysurf.fr
BLENX Josette	✓ Lectrice	Pendant les heures de tutorat	josetteblenx@wanadoo.fr
BOURGEOIS Monique (65)	✓ Responsable des éléments optionnels (SCELV)	Semestre 1 Jeudi 11h-11h30 Semestre 2 Mardi 11h-12h	A135 - tél. 03 83 96 83 69 monique.bourgeois@univ-nancy2.fr
CATERINI Gaetano	✓ Lecteur	Sur RV à prendre par e-mail	

CHAARANI Elsa (65)	✓ Responsable du département d'Italien	Semestre 1 Mardi 11h-12h Semestre 2 Mercredi 10h-11h	A124 - tél. 03 83 96 70 06 chaarani@free.fr
FACHARD Denis (125)	✓ Responsable de la Licence	Sur RV à prendre par e-mail	J032 - tél. 03 83 96 71 70 fachard@univ-nancy2.fr
HOFFERT Mireille (87)		Mardi 17h-19h	A135 - tél. 03 83 96 83 69
MANCINI Stéphanie (100)		Sur RV à prendre par e-mail	A143 Stephanie.mancini@wanadoo.fr
SACCHELLI Oreste (118)	✓ Responsable du DEUG	Semestre 1 Vendredi 12h-13h Semestre 2 Mardi 10h-11h	A143 - tél. 03 83 96 83 75 oreste.sacchelli@univ-nancy2.fr
TOPPAN Bruno (127)	✓ Responsable de la Maîtrise ✓ Responsable du D.E.A	Mercredi 12h-13h	J033 - tél. 03 83 96 71 71 toppan@univ-nancy2.fr
ZUNINO Estelle (138)	✓ Responsable de la bibliothèque d'Institut	Semestre 1 Mardi 13h-14h Semestre 2 Mardi à 15h-16h	A143 - tél. 03 83 96 83 75

7 - Département de polonais et de tchèque

Mmes et MM. (N° casier)	Responsabilités	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
BARTOL Danuta (57)		Judi 13h-14h	A254bis - tél. 03 83 96 83 85 danuta.bartol@univ-nancy2.fr
FISZER Stanislaw (59)	✓ Responsable du DEUG ✓ Responsable des options de Polonais	Mercredi 12h-13h	A207 - tél. 03 83 96 70 25 stanislaw.fiszer@univ-nancy2.fr
FROULIKOVA Lenka (154)	✓ Responsable des options de tchèque	Judi 12h-13h	A207 - tél. 03 83 96 70 25 lenka.froulikhova@univ-nancy2.fr
GRADVOHL Paul (59)	✓ Responsable des options de civilisation	Judi 14h-15h	A207 - tél. 03 83 96 70 25 paul.gradvohl@univ-nancy2.fr
MASLOWSKI Michel (97)	✓ Directeur du Département ✓ Responsable de la Licence et de la Maîtrise	Lundi 16h-17h	A207 - tél. 03 83 96 70 25 michel.maslowski@univ-nancy2.fr

8 - Département de russe et serbo-croate

Mmes et MM. (N° casier)	Responsabilités	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
KAZAROV Serguei (91)		Mercredi 14h-15h	A209 - tél. 03 83 96 83 83 serguei.kazarov@univ-nancy2.fr
KEMPF Lucie (132)	✓ Responsable du DEUG	Lundi 15h-16h	J029 - tél. 03 83 96 71 67 lucie.kempf@univ-nancy2.fr
NIVIERE Antoine (80)	✓ Directeur du Département ✓ Responsable Licence et Maîtrise	Mardi 15h16h Et sur Rendez-vous	A209 - tél. 03 83 96 83 83 antoine.niviere@univ-nancy2.fr
SORTA Natalia (156)		Sur RV	A254bis - tél. 03 83 96 83 85 natalia.sorta@univ-nancy2.fr
SVETSINSKAIA Irina (78)	✓ Responsable russe LEA	Sur RV	J029 - tél. 03 83 96 71 67 irina.Svetsinskaia@univ-nancy2.fr
SCHUSTER Svetlana (à préciser)		Judi 11h-12h	A209 - tél. 03.83.96.83.83.

9- Département de Langues Etrangères Appliquées

Mmes et MM. (N° casier)	Responsabilités pédagogiques et administratives	Réception des étudiants	Bureau - Téléphone - Adresse électronique
BARUDIO Robert (58)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable de la licence ✓ Responsable de l'allemand ✓ Enseignement : Allemand 	<i>Semestre 1</i> Mercredi 18h-19h <i>Semestre 2</i> Mercredi 17h-18h	A314 - tél. 03 83 96 83 88 Robert.Barudio@univ-nancy2.fr
CADEDDU Joseph	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable du Département ✓ Echange SOCRATES Italie (Milan) ✓ Enseignement : Italien 	Mardi 14h-15h ou sur RV	J034 - tél. 03 83 96 71 72 Joseph.Cadeddu@univ-nancy2.fr
CHALES de BEAULIEU Norbert (106)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echange SOCRATES Allemagne ✓ Enseignement : Allemand 	Mardi 12h-13h ou sur RV	A236 - tél. 03 83 96 84 24 Norbert.Chales-de-Beaulieu@univ-nancy2.fr
CRUZ-LARA Yvette (114)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enseignement : Informatique 	Lundi 11h-12h Et Mardi 10h-11h	A 319 - Tél. 03 83 96 71 11 Poste 1213 Yvette.Cruz-Lara@univ-nancy2.fr
JESPAS Emmanuelle (115)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable du DEUG ✓ Enseignement : Anglais 	<i>Semestre 1</i> Lundi 16h-17h et Mardi 11h-12h <i>Semestre 2</i> Mercredi 17h-18h	A218 - tél. 03 83 96 83 87 Emmanuelle.Jespas@univ-nancy2.fr
MICHEL Muriel (139)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable des stages ✓ Enseignement : Affaires et Commerce 	Lundi 9h-11h et Mardi 14h-16h	A 319 - Tél. 03 83 96 71 11 Poste 1213 Muriel.Michel@univ-nancy2.fr
MULLER Evelyne (63)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable de l'Anglais ✓ Enseignement : Anglais 	Mercredi 11h-12h	A218 - tél. 03 83 96 83 87 Evelyne.Muller@univ-nancy2.fr
PANNIER André (107)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echange SOCRATES Irlande/Royaume-Uni ✓ Enseignement Anglais/Allemand 	Vendredi 14h-15h	J034 - tél. 03 83 96 71 72 Andre.Pannier@univ-nancy2.fr
PAPA Théodore (146)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable Affaire et Commerce ✓ Enseignement : Affaires et Commerce 	Mardi 13h-14h	A319 - tél. 03 83 96 71 11 Poste 1213 Theodore.Papa@univ-nancy2.fr
PERRIN Yves (110)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable de la Maîtrise ✓ Enseignement : Affaires et Commerce 	Lundi 14h-15h	A319 - tél. 03 83 96 71 11 Poste 1213 Yves.Perrin@univ-nancy2.fr

Le tutorat d'accueil et d'accompagnement

Un système de tutorat (responsable pour le Campus Lettres : Michel Weber : michel.weber@univ-nancy2.fr) est organisé dans la plupart des DEUG pour aider les étudiants de 1^{ère} année dans leur cursus et essayer de répondre à leurs questions et attentes. Ce tutorat, le plus souvent assuré par des étudiants de Maîtrise ou DEA, prend deux formes distinctes :

- ✓ **Le tutorat d'accueil**, en début d'année, pour aider les nouveaux étudiants à découvrir le Campus et l'organisation du DEUG, les guider dans leurs choix et les conseiller sur les démarches à entreprendre dans le cadre de leurs inscriptions administrative et pédagogique.
- ✓ **Le tutorat d'accompagnement**, au cours de l'année, pour aider les étudiants à mieux comprendre et gérer les enseignements qui leur sont proposés et les préparer aux examens de fin de semestre. Il est fortement conseillé aux étudiants de 1^{ère} année de suivre les activités organisées dans le cadre du tutorat dont le but essentiel est de fournir des conseils pratiques et méthodologiques sans pour autant se substituer aux cours.
- ✓ Les tuteurs des DEUG de langues (sauf LEA) participent également à la Méthodologie du Travail Documentaire (Descriptif dans la partie « Enseignement Transversaux » de ce livret).

Les centres de ressources

- ✓ La **Bibliothèque Universitaire Lettres** (Campus Lettres) : ouvrages de références et bibliographies spécialisées sur CD-Roms et en ligne par Internet, oeuvres de littérature, critiques, ouvrages de civilisation, linguistique ; presse ; consultation d'Internet).
- ✓ Le **Centre de Langues Yves Châlon** (Campus Lettres, J 118) pour travailler la compréhension orale de l'anglais (ou d'autres langues enseignées sur le Campus) à partir de cassettes audio ou vidéo, de films en VO, etc.
- ✓ Le **Centre de Ressources Informatiques** (Campus Lettres, Bâtiment J) pour pouvoir travailler sur traitement de textes ou sur Internet.
- ✓ Les bibliothèques du **Pôle Universitaire Européen** (Cours Léopold à Nancy), dont la **Bibliothèque Américaine de Nancy** ou le **Kiosque**, qui complètent très utilement les ressources de la Bibliothèque de l'Institut d'Anglais. Il est également possible d'avoir accès à Internet au Pôle Universitaire Européen.
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut d'allemand** (Campus Lettres, salle A 235).
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut d'anglais** (Campus Lettres, salle A233) pour consulter des livres sur la littérature, la civilisation et la linguistique des pays anglo-saxons, faire d'éventuelles recherches sur Internet, et travailler sur place.
- ✓ La **Salle de Documentation du Département d'anglais** (Campus Lettres, salle A103) pour consulter des articles et des livres sur la Civilisation des pays anglo-saxons ainsi que des travaux de recherche d'étudiants en civilisation. La salle est également une salle de travail et permet d'avoir accès à Internet.
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut d'arabe** (Campus Lettres, salle A 433).
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut d'hébreu** (Campus Lettres, salle A 449).
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut de langues et études scandinaves** (Campus Lettres, salle A 119).
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut de langues romanes et de grec moderne** (Campus Lettres, salle A 407).
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut de polonais** (Campus Lettres, salle A 201).
- ✓ La **Bibliothèque de l'Institut de russe et de serbo-croate** (Campus Lettres, salle A 412) : près de 7000 volumes, et accès à la presse russe.

Les échanges SOCRATES

Voir les pages Web de l'Université (rubrique Relations Internationales) pour davantage de détails et des liens vers les pages des Universités partenaires : <http://www.univ-nancy2.fr/RELEXT>

- ✓ Les échanges SOCRATES permettent à un étudiant de l'UFR de Langues de Nancy 2 de poursuivre ses études au niveau licence ou maîtrise dans une université étrangère de la Communauté Européenne et d'obtenir l'équivalence du diplôme en satisfaisant aux exigences de contrôle (contrat passé avant le départ). Vous trouverez ci-dessous la liste des échanges SOCRATES de l'UFR pour 2004-2005.

<i>Liste des échanges SOCRATES 2004-2005</i>		
Responsable enseignant	Pays	Etablissement partenaire
Mme Bourguignon (Scandinave)	Allemagne	Ludwig-Maximilians Universität München
	Danemark	Université d'Odense et The Arkus School of Business
	Norvège	Universitetet I Bergen
		Norges teknisk-naturvitenskapelige Universitet - Trondhen
	Suède	Södertörns Högskola - Huddinge
		Linköpings universitet
		Umea University
		Högskolan Dalarna - Falun
Finlande	Université de Vaasa	
Mme Charani / M. Fachard / M. Cadeddu (Italien et LEA)	Italie	Università degli studi di L' Aquila
		Università degli studi di Lecce
		Università degli studi di Macerata
		Università degli studi di Urbino
		Università di Fiorenza
		Università cattolica del Sacro Cuore de Milan (LEA)
Mme de Guillebon (Anglais)	Royaume-Uni	University of Glasgow
		University of Stirling
Mme Armand / Mme Schmidt (Anglais)	Royaume-Uni	University of Newcastle-upon-Tyne

M. Chales de Beaulieu / M. Kauffer (Allemand et LEA)	Allemagne	Universität Trier
		Gesamthochschule Kassel
		Universität Leipzig
		Universität des Saarlandes
		Christian - Albrechts - Universität zu Kiel (Allemand)
	Autriche	Universität Salzburg (LEA)
		Universität Wien (LEA) en cours de signature
Mme Miranda / Mme Hanicot-Bourdier (Espagnol)	Espagne	Universidad de Barcelona
		Universidad de Sevilla
		Universidad de Bilbao
		Universidad Pompeu Fabra - Barcelona
		Universidad de Leon
		Universidad de Murcia
		Universidad Castilla la Mancha Ciudad Real
		Universidad de Malaga
		Universidad de Santiago de Compostela
Universidad de Jaen		
M. Pannier / Mme Diehl (LEA)	Irlande	Mary Immaculate College - Limerick
	Royaume-Uni	University of Newcastle upon Tyne
Mme Schmidt / Mme Omhovère (Anglais)	Allemagne	Philipps-Universität Marburg
M. Heberlé (Anglais)	Royaume-Uni	University of Wolverhampton
M. Deneire (Anglais)	Pays de Galle	University of Glamorgan
Mme Roussel / M. Deneire (Anglais)	Angleterre	University of Birmingham
Mme Bartol (Polonais)	Pologne	Université de Varsovie
M. Gradvohl (Polonais)	Budapest	Eotvos Lorand Tudomanyegyetem

- ✓ Certains départements ne proposant pas d'échanges SOCRATES offrent également à leurs étudiants la possibilité de faire un séjour linguistique de plus ou moins longue durée à l'étranger. Exemples : Universités de Varsovie et Jagellone de Cracovie pour le **Département de Polonais** ; Université d'Ekaterinbourg et Institut des Beaux-Arts de Moscou pour le **Département de Russe**.

Le système ECTS

L'ECTS, un Système Européen de Transfert de Crédits académiques

Afin d'aider les étudiants à tirer le plus grand profit de leur séjour d'études à l'étranger, la Commission des Communautés Européennes a mis en place le système ECTS, ou système européen de transfert de crédits académiques, qui permet de mesurer et de comparer les résultats académiques et de les transférer d'un établissement à un autre.

Intérêt du système ECTS

- ✓ L'ECTS aide les établissements d'enseignement supérieur à **développer leurs coopérations** en facilitant l'accès à l'information sur les programmes d'études à l'étranger et en fournissant des procédures de reconnaissance académique communes.
- ✓ L'ECTS crée la **transparence** au niveau du cursus en apportant des informations détaillées sur les enseignements et leur importance relative en vue de l'obtention d'un diplôme.
- ✓ L'ECTS préserve l'**autonomie** et la **responsabilité** des établissements d'enseignement supérieur pour toutes les décisions relatives aux résultats des étudiants sans modifier les structures d'enseignement existantes ni les méthodes d'évaluation : les étudiants ECTS-Erasmus suivent en effet les mêmes cours et font l'objet des mêmes évaluations que les étudiants qui fréquentent régulièrement l'établissement d'accueil.

Les crédits ECTS

*Les "crédits" ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique (entre 1 et 60) affectée à chaque cours, le **volume de travail** que l'étudiant est supposé fournir pour chacun d'eux. Ils expriment la quantité de travail que chaque cours représente par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année universitaire complète dans l'établissement. Le volume de travail inclut les cours magistraux et séminaires, les travaux dirigés ou travaux pratiques, le travail personnel (bibliothèque, maison...).*

- ✓ Les crédits ECTS peuvent être affectés aux stages pratiques et aux projets de fin d'études pour autant que ceux-ci fassent partie intégrante du programme d'études.
- ✓ **Chaque année correspond à 60 crédits ECTS** et en général chaque semestre à 30 ECTS. Les crédits ECTS affectés aux cours sont conférés aux étudiants qui terminent ces cours avec succès, en réussissant l'examen ou toute autre forme d'évaluation.

L'échelle de notation ECTS

- ✓ Les résultats des examens et des évaluations sont généralement exprimés en notes. Or, de multiples systèmes de notation coexistent en Europe. L'échelle de notation ECTS a été mise au point afin de faciliter l'interprétation des notes obtenues par les étudiants ECTS Erasmus. L'échelle de notation ne se substitue en aucun cas au système de notation en vigueur localement. Les notes ECTS représentent plutôt un complément d'information sur les notes attribuées à l'étudiant par l'établissement d'accueil.

Les documents clés du système ECTS

- ✓ Le présent document d'information ;
- ✓ Le contrat d'études qui décrit précisément le programme d'études à l'étranger et est élaboré par chaque étudiant avant son départ, en accord avec les responsables des établissements concernés ;
- ✓ Le relevé de notes qui contient les résultats académiques de l'étudiant.

L'ECTS à l'Université Nancy 2

- ✓ L'Université Nancy 2 était l'un des 145 établissements en Europe à faire partie du programme pilote ECTS dès 1989/90. Ce système était utilisé alors dans le domaine de la gestion et notamment dans le cadre de la Maîtrise de Sciences de Gestion. En 1996, il a été étendu à la Maîtrise de Français Langue Etrangère, au DNTS Gestion Européenne des Petites et Moyennes Entreprises, au département d'Histoire, à la Faculté de Droit et en 2000 à l'UFR Langues et Littératures Etrangères. Aujourd'hui, tous les diplômes de l'Université sont concernés par ce système.

La coordinatrice institutionnelle ECTS à l'Université Nancy 2 est la responsable du Service des Relations Internationales dont voici les coordonnées :

Université Nancy 2, 25 rue Baron Louis, 54001 NANCY Cedex

Tél : (33) 3 83 34 46 49 - Fax : (33) 3 83 30 05 65, e-mail : Marie-Christine.Viry@univ-nancy2.fr

La rentrée 2004-2005

Calendrier universitaire 2004-2005

Accueil et information

- ✓ **du 4 octobre - 9h au 9 octobre 2004** (semaine de rentrée **obligatoire** pour les nouveaux bacheliers et nouveaux inscrits en DEUG 1).
- ✓ **du 4 au 9 octobre 2004** (réunions obligatoires d'information pédagogique redoublants DEUG 1^{ère} année et étudiants de DEUG 2^{ème} année, Licence et Maîtrise).

Semestre 1

- ✓ **Cours** : du lundi 11 octobre 2004 au samedi 22 janvier 2005.
- ✓ **Début des examens** : mercredi 26 janvier 2005.

Semestre 2

- ✓ **Cours** : du lundi 7 février 2005 au samedi 28 mai 2005.
- ✓ **Début des examens** : mercredi 1^{er} juin 2005.

Vacances

- ✓ **Noël** : du samedi 18 décembre 2004 au soir au lundi 3 janvier 2005 au matin.
- ✓ **Hiver** : du samedi 19 février 2005 au soir au lundi 28 février 2005 au matin.
- ✓ **Printemps** : du samedi 16 avril 2005 au soir au lundi 2 mai 2005 au matin.

Quelques dates importantes

- ✓ **1 octobre 2004** : date limite de dépôt des dossiers de validation d'acquis auprès de la Scolarité.
- ✓ **13 octobre 2004** : date limite de dépôt des dossiers de demande de dérogation, inscriptions simultanées DEUG / Licence ou Licence / Maîtrise (4/5) et régime long auprès du service Scolarité.
- ✓ **30 novembre 2004** : date limite de demande de régime global d'examen (salariés) auprès du secrétariat de l'UFR (pour les examens de contrôle continu uniquement).

Réunions d'informations 2004-2005 : généralités

- ✓ Les étudiants **salariés devront impérativement présenter un emploi du temps détaillé** de leur activité professionnelle à la séance d'inscription ainsi qu'un **justificatif** attestant de leur situation de salarié. Il ne peut toutefois pas leur être promis que certains horaires ne chevaucheront pas leurs horaires d'activité salariée. Pour les études d'anglais, le Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Nancy offre un cursus complet, du DEUG à la Maîtrise, pour les étudiants ne pouvant pas assister aux cours (voir <http://www.univ-nancy2.fr/CTU/>).
- ✓ Les redoublants et les étudiants venant d'une autre université sont tenus de participer à ces réunions d'information/inscription, **même si le transfert de leur dossier n'a pas encore été effectué par l'administration.**
- ✓ **L'étudiant n'ayant pas participé à la réunion d'information et d'inscription dans les TD ne pourra pas compléter son inscription administrative et s'inscrire aux examens.**
- ✓ Chacune de ces réunions d'information est généralement associée, le jour même ou dans les jours qui suivent, à une **réunion d'inscription dans les TD** (dont les date et horaires éventuels seront communiqués aux étudiants le jour de la réunion d'information).
- ✓ Si un étudiant s'inscrit en 4/5^{ème} DEUG / Licence ou Licence / Maîtrise, il doit suivre les réunions d'information des deux diplômes.

Dates et horaires des réunions d'information 2004-2005

1- Nouveaux bacheliers et nouveaux étudiants de DEUG 1^{ère} année

- ✓ Pour tous les nouveaux étudiants de DEUG 1^{ère} année (nouveaux bacheliers et nouveaux arrivants), **une semaine obligatoire d'information et d'inscription** est prévue du 4 octobre au 8 octobre 2004. **Tous les étudiants doivent participer à une réunion générale d'accueil le :**

Lundi 4 octobre 2004 à 9h

pendant laquelle le programme de leur semaine leur sera distribué. Durant cette semaine, ils seront pris en charge par des tuteurs et participeront à diverses réunions et visites obligatoires visant à leur présenter le fonctionnement du Campus Lettres et des études de Lettres (orientation et réorientation, bibliothèques, salles informatiques, sport universitaire, CROUS, mutuelles, services de santé, etc) et à leur présenter le DEUG qu'ils auront choisi ainsi qu'à les aider à les inscrire dans leurs options et TD de DEUG.

Les **salles** dans lesquelles se dérouleront ces réunions générales d'accueil sont les suivantes :

Allemand	A 217
Anglais	A 052
Arabe	A 433
Espagnol	A 243
Hébreu	A 449
Italien	A 123
LEA	A 329
Polonais	A 201
Portugais	A 115
Russe	A 412
Scandinave (Danois, Suédois, Norvégien)	A 118

2- Redoublants de DEUG 1 et étudiants de DEUG 2, Licence et Maîtrise

Diplôme	Date et horaire	Salle	Public
<i>Département d'anglais</i>			
DEUG 1 et DEUG 2	6 octobre - 9h	A052	Redoublants de DEUG 1 et étudiants de DEUG 2
Licence	7 octobre - 9h-10h	A309	Etudiants de Licence
Maîtrise	7 octobre - 14h-15h	A226	Etudiants de Maîtrise
<i>Département d'arabe</i>			
DEUG 1	4 octobre - 10h	A433	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2	5 octobre - 10h	A433	Etudiants de DEUG 2
<i>Département d'espagnol et de portugais</i>			
DEUG 1 Esp.	4 octobre - 9h	A243	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2 Esp.	6 octobre - 9h	A243	Etudiants de DEUG 2
Licence Esp.	6 octobre - 11h	A141	Etudiants de Licence
Maîtr. Esp.	6 octobre - 14h	A115	Etudiants de Maîtrise
DEUG 1 Por.	4 octobre - 9h	A115	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2 Por.	4 octobre - 10h	A115	Etudiants de DEUG 2
<i>Département des études germaniques et scandinaves</i>			
DEUG 1 Allemand	4 octobre - 11h30	A217	Redoublants
DEUG 2 Allemand	4 octobre - 12h	A217	Etudiants de DEUG 2
Licence Allemand	8 octobre - 9h	A235	Etudiants de Licence
Maîtrise Allemand	8 octobre - 11h	A235	Etudiants de Maîtrise
DEUG 1 Scandinave	4 octobre - 9h	A118	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2 Scandinave	4 octobre - 17h	A118	Etudiants de DEUG 2
<i>Département d'hébreu</i>			
DEUG 1 et 2	4 octobre - 11h	A449	Redoublants DEUG 1, Etudiants de DEUG 2
<i>Département d'italien</i>			
DEUG 1	4 octobre - 10h	A123	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2	5 octobre - 10h	A123	Etudiants de DEUG 2
Licence	7 octobre - 9h	A123	Etudiants de Licence
Maîtrise	7 octobre - 10h	A123	Etudiants de Maîtrise
<i>Département LEA</i>			
DEUG 1	6 octobre - 10h	A329	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2	6 octobre - 9h	A329	Etudiants de DEUG 2
Licence	27 septembre - 10h	A331b	Etudiants de Licence
Maîtrise	27 septembre - 9h	A331b	Etudiants de Maîtrise
<i>Département de polonais</i>			
DEUG 1	4 octobre - 14h	A201	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2	4 octobre - 15h	A201	Etudiants de DEUG 2
Licence	6 octobre - 15h	A201	Etudiants de Licence
Maîtrise	6 octobre - 16h	A201	Etudiants de Maîtrise
<i>Département de russe et serbo-croate</i>			
DEUG 1	4 octobre - 10h	A412	Redoublants de DEUG 1
DEUG 2	5 octobre - 10h	A412	Etudiants de DEUG 2
Licence	6 octobre - 11h	A412	Etudiants de Licence
Maîtrise	6 octobre - 11h	A412	Etudiants de Maîtrise

NB :

- ✓ Réunion d'information et inscription dans les unités de découverte : mardi 5 octobre 2004.
- ✓ Réunion d'information pour les options de licence proposées par l'UFR Langues (« préparation aux écoles de traducteurs » et « Cultures hispaniques : Théâtre ») : se référer en fin de livret, rubrique Enseignements transversaux.

Règles générales des examens 2004-2005

Vous trouverez ci-dessous les règles générales valables pour tous les DEUG, Licences et Maîtrises de l'UFR Langues et Cultures Etrangères. Pour les règlements spécifiques à chaque diplôme, référez-vous aux pages correspondant à celui-ci.

ATTENTION : ces règlements restent officiels jusqu'à ce qu'ils aient été acceptés par le Conseil d'Administration de l'Université (courant octobre - novembre 2004). Les règlements officiels seront affichés aux panneaux d'affichage des diplômes concernés et tout changement éventuel sera porté explicitement à la connaissance des étudiants.

Introduction

1. Le règlement des examens ci-dessous, dès lors qu'il sera approuvé par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et le Conseil d'Administration de l'Université Nancy 2, sera applicable pour toute l'année universitaire 2004-2005. Il vous indique entre autres la nature et le coefficient de toutes les épreuves à passer pour obtenir votre année. **Vous devez le conserver jusqu'en octobre 2005 et vous y référer notamment au moment des résultats de juin 2005 pour savoir quelles épreuves repasser à la deuxième session en cas d'échec à la première.**
2. Afin d'éviter tout malentendu, vous devez **lire attentivement** ce règlement dès à présent et, en cas de question(s), vous adresser au plus vite au responsable de votre diplôme. **Aucune entorse à ce règlement ne sera admise ; une fois approuvé, seul ce texte fera autorité en matière de règlement des examens pour l'année universitaire 2004-2005.**
3. Vous recevez, lors de votre inscription administrative, une **fiche pédagogique informatisée** récapitulant la liste des Unités d'Enseignements et enseignements auxquels vous êtes inscrit(e) en 2004-2005. Vous devez également **conserver cette fiche pédagogique tout au long de l'année universitaire en cours**. Il vous revient de **vérifier l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche**. Toute erreur et tout changement doivent être signalés **dans les plus brefs délais** au service de la Scolarité (après consultation du responsable de votre diplôme).
4. **Si vous désirez modifier votre inscription pédagogique en cours d'année** (changement d'Unité d'Enseignements ou d'enseignement optionnel), vous devez présenter cette fiche à l'enseignant responsable de votre diplôme afin de lui demander de valider votre nouveau choix. Vous présenterez alors **dans les plus brefs délais** la fiche modifiée et signée par le responsable de votre diplôme au service de la Scolarité, qui éditera une mise à jour de votre fiche pédagogique.
5. Si vous ne vous présentez pas à une épreuve des Unités d'Enseignements ou enseignements optionnels dont la liste figure sur la fiche pédagogique, **vous serez automatiquement porté absent à l'examen concerné**. De même, **vous ne pourrez vous présenter à aucune épreuve d'une Unité d'Enseignements ou d'un enseignement optionnel dont le code et l'intitulé ne figurent pas sur cette fiche**.
6. **Dates des examens** : les dates des examens doivent être communiquées **15 jours** avant le début de ceux-ci. Le calendrier des examens écrits, géré par le service de la Scolarité, est affiché sur le Campus et consultable sur MonDossierWeb (<http://gest.univ-nancy2.fr/mondossierweb/>) ; les dates des examens oraux, gérés par les enseignants, sont affichées aux panneaux du diplôme concerné. **Les examens terminaux doivent se dérouler au cours de la session d'examens définie dans le calendrier de l'année universitaire** sauf mention contraire explicitée dans le règlement de l'examen.
7. **Examens** : vous devez vous présenter à tous vos examens, sauf indication contraire, **30 min avant l'heure indiquée sur le calendrier des examens**. **Aucun retard** ne sera accepté dans les salles d'examens et l'accès sera refusé à tout étudiant dès lors que les sujets auront été distribués.

8. **L'entrée dans les amphithéâtres et salles d'examens n'est possible que sur présentation de votre carte d'étudiant.** Les téléphones portables sont interdits dans les salles d'examens. Les sorties ne sont possibles qu'au bout d'une heure d'examen et doivent rester exceptionnelles.

Rappels

1. Une année est composée d'**Unités d'Enseignements semestrielles (UE)**. Chaque UE est affectée d'un **coefficient**.
2. Chaque UE est composée de **plusieurs enseignements**. Chaque enseignement constitutif d'une UE est affecté d'un **coefficient**.
3. Chaque enseignement est sanctionné par **une ou plusieurs épreuves**, sauf dans le cas d'examens globaux regroupant en une épreuve tous les enseignements d'une UE. Ces épreuves ont lieu, pour la 1^{ère} session, en janvier-février pour les enseignements de 1^{er} semestre, et en juin pour les enseignements de 2^{ème} semestre. La 2^{ème} session a lieu en septembre pour tous les enseignements.
4. Tout étudiant ajourné à la 1^{ère} session a droit à la 2^{ème} session d'examens, y compris en cas d'absences justifiées ou non à la 1^{ère}.
5. **Un étudiant reçu à son année ne peut remettre en jeu aucune note d'épreuve de cette année en session 2 ou ultérieurement.** Ceci signifie qu'il n'est pas possible d'essayer d'améliorer sa moyenne d'année en repassant certaines épreuves **une fois l'admission prononcée** par le jury.
6. **Un étudiant ajourné à son année, mais reçu à une UE, ne peut remettre en jeu aucune note de cette UE en session 2 ou ultérieurement.** Ceci signifie qu'il n'est pas possible d'essayer d'améliorer sa moyenne d'UE en repassant certaines épreuves **une fois l'admission à cette UE prononcée** par le jury.

La compensation intégrale

1. **Compensation à l'intérieur de chaque unité d'enseignement** : la moyenne de chaque UE est calculée à partir des notes obtenues à chaque épreuve sanctionnant l'UE, affectées de leur coefficient respectif.
2. **Compensation entre toutes les unités d'enseignements** : Il n'y a pas de note éliminatoire; il n'y a pas de seuil à partir duquel s'effectue la compensation, que ce soit à l'intérieur d'une UE ou entre les UE, **sauf** dans le cas des Licence et Maîtrise LEA (voir les règlements d'examens de ces diplômes).
3. **Attention** : il n'y a ni compensation partielle entre UE, ni compensation sur un seul semestre. La seule compensation réglementaire entre UE fonctionne sur l'**ensemble** des UE de l'année.
4. Un étudiant admis par compensation à une année **ne peut capitaliser dans le cadre d'un autre diplôme les UE dont les notes sont inférieures à 10/20**.
5. **Attention** : à une session donnée, la compensation n'est plus possible dès lors que l'étudiant est absent à une épreuve ou n'est pas inscrit à au moins une des UE de l'année concernée (ceci n'incluant pas les UE acquises antérieurement, dont la moyenne sera prise en compte dans le calcul de la moyenne d'année, selon le principe de capitalisation des UE : voir ci-dessous).
6. La moyenne est calculée, pour chaque année de DEUG, Licence ou Maîtrise, à partir des **coefficients des Unités d'Enseignements du diplôme concerné**. La moyenne de l'année est donc la moyenne des notes attribuées aux UE de l'année affectées de leur coefficient respectif.
7. **En DEUG, la compensation s'effectue pour chaque année** : c'est-à-dire, d'une part compensation entre les notes des UE de la première année, et d'autre part compensation entre les notes des UE de la deuxième année. Il n'y a donc pas de compensation entre les notes des UE des deux années.

La capitalisation et la conservation

1. **Capitalisation des Unités d'Enseignements** : les unités d'enseignements dans lesquelles l'étudiant a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sont définitivement acquises. Il y a capitalisation des enseignements constitutifs d'une UE **uniquement dans le cas des unités optionnelles** du Campus Lettres et Sciences Humaines (UE3, 7, 11 et 15 des DEUG de Langues).
2. **Conservation des notes obtenues dans les enseignements constitutifs des Unités d'Enseignements** : les enseignements constitutifs des UE dans lesquels l'étudiant a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20

sont conservés **uniquement de la première à la deuxième session**. Si à l'issue de la deuxième session le diplôme n'est pas obtenu, l'étudiant devra **se réinscrire pour toutes les UE** dans lesquelles il n'a pas obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 et, par conséquent, **présenter chacun des enseignements constitutifs** de ces UE non acquises, y compris les enseignements où il avait obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

- Pour les épreuves que l'étudiant repasse en septembre, **ce sont toujours les notes de septembre qui sont prises en compte**, même si elles sont inférieures à celles de la première session. **Attention** : les examens dits "globaux" ne comptent que pour une seule épreuve et **une seule note** : en cas d'échec, ce sont **toutes les parties** qui les composent qui doivent être repassées.

Définition des seuils des mentions

- Le CEVU de l'Université a adopté le 29 octobre 1998 les **seuils de mentions** suivants applicables à l'ensemble des diplômes de l'université Nancy 2 :

Passable : note entre 10 et 11.999
Assez Bien : note entre 12 et 13.999
Bien : note entre 14 et 15.999
Très bien : note 16 et plus

Passage de la 1^{ère} à la 2^{ème} année

- Les étudiants ayant validé les Unités d'Enseignements représentant **70% des coefficients de la première année** de DEUG sont **automatiquement** autorisés à s'inscrire en deuxième année de DEUG, soit, pour les DEUG de Langues :

DEUG	Nombre de coefficients en 1 ^{ère} année	Nombre de coefficients nécessaires pour passer administrativement en 2 ^{ème} année
Allemand	9.5	7
Anglais	11	8
Arabe	8	6
Espagnol	10	7
Hébreu	11	8
Italien	8	6
Polonais	10	7
Portugais	8	6
Russe	9	7
Scandinave	9	7
LEA	12	9

- Même s'il ne passe pas administrativement en 2^{ème} année, l'étudiant **peut** être autorisé par le jury à préparer quelques UE de 2^{ème} année en même temps que les UE de 1^{ère} année qu'il doit repasser.

Enjambements DEUG/Licence ou Licence/Maîtrise

- Peuvent s'inscrire en Licence ou Maîtrise les étudiants ayant validé **au moins 80% des unités d'enseignements (UE)** requises pour l'obtention du DEUG (1^{er} cas) ou de la Licence (2^{ème} cas). Toutefois cette autorisation d'enjambement est obligatoirement soumise à l'**appréciation du jury** de DEUG (1^{er} cas) ou de la Licence (2^{ème} cas).
- Pour les diplômes de l'UFR Langues et Cultures Etrangères, L'étudiant de DEUG est en situation potentielle d'enjambement DEUG-Licence (4/5) dès lors qu'il a validé **au moins 12 des 15 UE de son DEUG (80%)**. **Remarque** : une 1^{ère} année obtenue, même par compensation, compte pour 7 UE dans le calcul du passage en Licence.
- Pour les diplômes de l'UFR Langues et Cultures Etrangères, l'étudiant de Licence est en situation potentielle d'enjambement Licence-Maîtrise selon les critères donnés dans le tableau suivant :

<i>Licence</i>	<i>Nombre d'UE en Licence</i>	<i>Nombre d'UE nécessaires pour pouvoir s'inscrire en 4/5 Licence - Maîtrise</i>
Allemand + Allemand FLE	8	7
Anglais + Anglais FLE	8	7
Espagnol + Espagnol FLE	8	7
Italien + Italien FLE	8	7
Polonais + Polonais FLE	8	7
Russe + Russe FLE	8	7
LEA	4	3

- L'étudiant inscrit en 4/5^{ème} est autorisé à présenter **dès la première session** d'examens les épreuves des deux diplômes concernés.
- La délivrance des diplômes de DEUG et de Licence, ou de Licence et de Maîtrise, peut avoir lieu à la même session d'examens. Le jury de Licence se prononcera **après** le jury de DEUG, et le jury de Maîtrise **après** le jury de Licence.
- Tout étudiant inscrit en 4/5^{ème} DEUG / Licence et n'obtenant pas son DEUG en session 1 **devra repasser en session 2** toutes les UE de la Licence pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, en plus des UE de DEUG restantes.
- De même, tout étudiant inscrit en 4/5^{ème} DEUG / Licence et n'obtenant pas son DEUG en session 2 **devra se réinscrire** l'année suivante à toutes les UE de la Licence pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, en plus de ses UE de DEUG restantes. Le même principe s'applique pour les 4/5^{ème} Licence / Maîtrise. (CA de juillet 1999)

NB : Ceci signifie que la compensation ne peut pas fonctionner au niveau du diplôme supérieur tant que le diplôme inférieur n'est pas obtenu.

- L'étudiant **ne peut bénéficier d'un double enjambement**, c'est-à-dire à la fois d'une inscription en DEUG / Licence et en Licence / Maîtrise.

Validation d'acquis

- A la demande du CEVU du 28 avril 1997, la **validation des acquis** est assimilée à une **neutralisation de la note**, la moyenne de l'année se calculant sur les notes et coefficients des matières restantes.

Anonymat des copies

- L'anonymat des copies est de règle**, sauf dans le cas du contrôle continu ponctuel et régulier. Toutes les copies de la session 2 sont anonymes.
- L'anonymat est levé par le secrétariat de l'UFR et / ou par le service de la Scolarité.

Aménagement pour étudiants salariés

- Pour les épreuves de Contrôle Terminal (dossiers ou travaux d'études compris), le régime d'examens des **étudiants salariés** est le même que celui des autres étudiants. Pour les enseignements sanctionnés par du Contrôle Continu, un examen terminal spécial pour étudiants salariés est organisé pendant la session d'examens du semestre concerné. Les étudiants salariés **devront signaler leur situation** à l'UFR Langues et Cultures Etrangères **avant le 30 novembre 2004**.

Gestion des absences

- Les épreuves sont soit des épreuves de **Contrôle Terminal**, soit des **épreuves de Contrôle Continu**. Pour les épreuves terminales, une absence, justifiée ou non, entraîne une mention "DEFAILLANT" (DEF) à l'ensemble de l'UE et de l'année et rend toute compensation impossible entre les UE **pour la session d'examen correspondante**, l'étudiant gardant toutefois la possibilité de représenter l'épreuve en session 2 dans le cas d'une **défaillance en session 1**. L'étudiant devra se présenter à la session suivante pour bénéficier de la compensation. Pour les **épreuves de Contrôle Continu**, une absence justifiée peut donner lieu, après accord du responsable du diplôme, à une neutralisation de l'épreuve dans le calcul de la moyenne de l'enseignement ; une absence non justifiée entraînera l'obtention de la note 0/20.

2. Si un étudiant a été absent à un examen ou à une épreuve de contrôle continu, et que cette absence est justifiée (ABJ), il doit apporter un justificatif (certificat médical...) au responsable du diplôme dans les 15 jours suivant la date de l'examen en question. Au-delà de ce délai, son absence sera déclarée injustifiée (ABI).
3. Pour une **absence justifiée qui revêt un caractère exceptionnel** lors d'un examen terminal, le président du jury **peut** décider d'un aménagement particulier au vu des justificatifs transmis avant la date de délibération du jury.

Dates d'examens

1. Les dates des examens écrits de la 1^{ère} et de la 2^{ème} sessions sont affichées sur le Campus **deux semaines avant** le début des examens. Il est aussi possible d'imprimer un **calendrier individuel des examens écrits** sur les bornes interactives dans le hall de la Scolarité sur présentation de la carte d'étudiant, ou de consulter celui-ci sur Internet (<http://gest.univ-nancy2.fr/mondossierweb/>). Les examens **oraux** sont directement organisés par les enseignants.

Affichage des résultats aux examens et diplômes

1. Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de **communiquer les notes**.
2. **Affichage public** des notes et des résultats avec indication du nom de l'étudiant et / ou du numéro étudiant.
3. Le CEVU recommande la **publication officielle des résultats des examens de janvier** dans un délai permettant à l'étudiant d'évaluer sa situation pédagogique à la fin du 1^{er} semestre.
4. Les **bulletins de notes individuels** sont disponibles sur présentation de la carte d'étudiant au Service de la Scolarité (bornes interactives). Les résultats individuels sont également consultables sur **Internet** (<http://gest.univ-nancy2.fr/mondossierweb/>).

Consultation des copies

1. Les étudiants ont droit, sur leur demande et "dans un délai raisonnable", à la **consultation de leurs copies** et à un **entretien**, en tout état de cause **avant la session suivante**. Les copies sont consultables pendant un an auprès des responsables d'enseignements.

Modalités d'examens par diplôme : règles générales

Ces modalités spécifiques sont incluses ci-après pour chaque diplôme de l'UFR Langues et Cultures Etrangères.
Quelques rappels généraux :

1. Chaque UE d'un diplôme donné est **capitalisable**, c'est à dire que l'étudiant en conserve définitivement le bénéfice dès lors qu'il y a obtenu au moins 10/20.
2. Les **enseignements constitutifs d'une UE**, en revanche, **ne sont pas capitalisables**. Toutefois, les **unités optionnelles de DEUG** (UE3, 7, 11 et 15 des DEUG de Langues) sont subdivisées en **sous-UE**, **elles-aussi capitalisables** (la mention "capitalisable" est indiquée dans le tableau dans ces cas précis).

Le tableau ci-dessous vous aidera à comprendre le tableau des modalités de contrôle de votre diplôme :

Colonnes du tableau des modalités de contrôle des connaissances	Explications
UE	✓ Unité d'enseignements concernée
Coefficient de l'UE dans l'année	✓ Pour calculer votre moyenne d'année une fois vos moyennes d'UE connues.
Période session 1	✓ Janvier-Février pour les enseignements de semestre 1 ; juin pour ceux de semestre 2.
Type de l'épreuve	✓ CC (Contrôle Continu en cours ou à la maison) ; DO (Dossier ou travail d'étude à rendre) ; TE : Terminal Ecrit (copies anonymes obligatoires) ; TO : Terminal Oral.
Durée	✓ Ne concerne que les examens terminaux écrits, parfois les oraux.
Report de la note en septembre	✓ Un "OUI" à côté de l'épreuve indique que si la note obtenue à celle-ci est supérieure ou égale à 10, et si vous n'êtes pas reçu à votre année, vous conservez cette note jusqu'à la session 2 : elle comptera donc de nouveau dans votre moyenne en septembre.
Session 2 (septembre)	✓ Modalités de la session 2 quand celles-ci sont différentes de celles de la session 1.

Session 2 : mode d'emploi

1. Si vous avez échoué à la 1^{ère} session d'examens, référez-vous au schéma ci-dessous pour **savoir quelles épreuves repasser en septembre** (session 2).
2. N'oubliez pas également de **vérifier les informations données** dans le règlement des examens spécifique de votre diplôme : certaines épreuves peuvent être de nature différente en septembre.
3. **Rappel 1** : une année est composée d'Unités d'Enseignements semestrielles (UE) ; chaque UE est composée de plusieurs enseignements ; chaque enseignement est sanctionné par une ou plusieurs épreuves, sauf dans le cas d'examens globaux regroupant en une épreuve tous les enseignements d'une UE. La moyenne de chaque UE est calculée à partir des notes obtenues à chaque épreuve sanctionnant l'UE, affectées de leur coefficient respectif.
4. **Rappel 2** : la session 1 concerne les examens de janvier-février (semestre 1) et de juin (semestre 2) ; la session 2 (septembre) est une **session de rattrapage** des examens de janvier-février (semestre 1) et de juin (semestre 2).
5. **Rappel 3** : Moyenne de l'année (DEUG 1, DEUG 2, Licence ou Maîtrise) = moyenne des UE de l'année, affectées de leur coefficient respectif. Les moyennes d'UE prises en compte **sont celles communiquées à l'issue de la délibération** du jury de l'année en juin.

